PAR ERNEST A. CARRÈRE

A L'ENCAN

PAR ERNEST A. CARRÈRE

SPECULATION DE TOUT OPPORTUNITE EXTRAORDINAIRE!

POUR LE NÉGOCIANT, LE CAPITALISTE,

LE SPECULATEUR, L'OPÉRATEUR. LES SYNDICATS.

1418 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1416 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1402-1404-1408 Rue Canal encoignure Liberté

117-121 Rue Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

129 Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

UNE OCCASION D'ACQUÉRIR UNE ENCOIGNURE DE 64' 7" DE FACE À LA RUE CANAL SUR 157' 7" DE PROFONDEUR

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1913. A

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Succession de Mme. Nelville M. Chaurant--No. 103,261 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR Ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffor
FRED C. MARX. Avocat.
oct—11,15,20

ANNUNCE JUDICIAIRE. American Brewing Co. vs. James W. Cunningham, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,856 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, a déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les ratsons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présente pour lesquelles le compte final présente prouvé et homologué et les fonds distributes de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distributes conformément ait dit compte.

Par ordre de la Cour.

COUR CIVILE BE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 405,872 — Division A.—Attendu que Moses L. Wilson à présente une pétition à la curcession de la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John L. Wilson et Margaret Smith, épouse de John L. Wilson, décédes intestat.

Avis est par le présent donné à tous de jours les que cela peut concerner d'approuvé et homologué et les fonds distributes conformément ait dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL Greffier. Than L. M. Thibodeaux, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Grewier.

JOHN P. SULLIVAN ET EDWARD M.

The state of the s

LEVIA J. 40.

LE

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hypolite P. Touret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolisse d'Urléans — No. 105.750 — Division A — Attendu que Katherine Resputifre, veerre de Hypolite P. Touret.

Cour civile des lettres de lixpolite P. Touret.

Cour civile de District de cette ville dans les dits jours et aligned de lixpolite P. Touret d'ordenire des lettres donnés à tous présente une petition à la daministration dans la summer de lixpolite P. Touret d'ordenire dans les dits jours les raisons sour le sequelles il ne serait pas fait d'ordenire dans les dits jours les raisons pour l'esquelles il ne serait pas fait d'ordenire dans les dits jours les raisons pour l'esquelles il ne serait pas fait d'ordenire dans les dits jours les raisons cont—11,15,20

Succession de Simon Hess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolisse d'ordenire dans les dits jours les raisons cont—11,15,20

Succession de Rimon Hess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parolisse d'ordenire dans les dits jours de l'appendix de

Succession de John L. Wilson et Mar-garet Smith, épouse de John L. Wilson. Par order de la Cour.

Par order de la Cour.

THOMAS CONNELL, Graffier.

E. M. STAFFORD, Avocat.

CONDITIONS — Comptant: les actes de ventes devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au mousent de l'adjudication.

STROUBBACK & LATTER, oct—5,12,12,26nov—2,6 Encanteurs.

AVIS DE SUCCESSIONS

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voles, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiement de quielque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 139, borné par les rues Ste Anne, Orléans, St. Claude et Trème (actuellement N. Liberté) et mesurant trente trois pieds et quaire pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante huit pieds, dix pouces et huit lignes sur un côté et soixante huit pieds et neuf pouces sur l'autre côté, suivant un plan un côté et soixante huit pleds et neut pouces sur l'autre côté, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, le 4 fanvier 1843, et déposé en l'office de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant é chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 1218-1220 rue Sie Anne.

902-904 Hennen Bldg. CHAS. J. THEARD, Avocat. sept-91,880ct-5,12,19,23

vingt-cinq pieds.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix

Sherif Civil de la Paroisse d'Orieans.
STIRLING PARKERSON.
Avocat pour le demandeur.
oct—3,4,10,17,24,31nov—6

designe comme lot No. 1 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 24 janvier 1848. Le dit lot forme le coin des rues Soraparu et Chippewa et mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Chip-pewa, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 110 pieds un pareille profondeur à la ligne du No. 2, et 28 profondeur à la ligne du No. 2, et 28 pieds de largeur en arrière.
Conditions-Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente devant être passé devant Benjamin 0ry, notaire, au frais de l'acquéreur.

LEONARD L. STERN, Encanteur.

EDWARD P. QUINIUS, Avocat.

sep114,21,28—oci5,17

Février 1827, et dépose en l'orrice de gues.

Les améliorations consistent en une un pieds, et huit pouces de face à la terrains ainsi que toutes les bâtisses et rain ainsi que toutes les bâtisses et nexions d'eau et d'égoûts.

Les améliorations consistent en une un pieds, et huit pouces de face à la terrains ainsi que toutes les bâtisses et nexions d'eau et d'égoûts.

Les améliorations qui s'y trouvent, portant améliorations qui s'y trouvent PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage, avec deux lots. 2319 Calhoun, près Magnolia.

Succession de Philomène Ribe, Veuve de Félix T. Pollet. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

pour cent au moment de l'adjudication.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept-21,280ct-5,12,19,23 "ANNONCE JUDICIARE.

Attrayant cottage résidence, 615 rue Flood, près Chartres. Succession de Celine Koontz, Epouse du Dr. Bernardo de Totedo. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa

E. A. ANDRIEU JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCKS ET BONS 802 RUE PERDIDO

Par DANZIGER & TESSTER ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Willis E. Rockwell. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Par roisse d'Orléans — No. 105,163 — Par roisse d'Orléans — No. 105,163 — Par vision C — Par Albert PAUIL, encantission C — Par Albert PAUIL, encantis de l'ilon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, daté du 4 septembre 1913, pour le cour, daté de crite ville ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troistème Destrict qui en dépendent dans l'Illet borné par les mons avenue Henry Clay et rues les bâtisses et améliorations des roisse d'Orléans — No. 105,163 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encan-teur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 octobre 1913, à midit, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un or-dre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté du 17

et de sécurité et la convention de nom allenando, la clause d'assurance, 10 pour cent d'honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes de 1913 à la date de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Alexis Brian, no-taire, aux frais de l'acquéreur. MESSRS, FOSTER, MILLINGS, BRIAN & SAAL. Avocats. sept—20,21,28oct—5,12,19,21

Sale dains l'affaire cl-dessus attitutée et muséroée suivant inventaire entre girée en mon bureau par le devant Win. J. Hennessey, notaire, et en mon bureau par le devant Win. J. Hennessey, notaire, et faire un depot de dis pour cent au l'Enchanne.

Condatale, Première Cour de Cifé de la TESSIER & TESSIER

repress comme plan 13, ch l'office de J. A. Beard.

A. Beard.

Concinons — La moine en plus comptant le soide devant être représenté par des notes payables en un ou deux ans portant 8 pour cent d'intérêt par an, intérêt payable annuellement, garant par lieu et hypotheque sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1913, payer tous les certificats et pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, en sus et en plus du prix de l'adjudication et dix pour cent de dépot au moment de l'adjudication chez.

JAMBS-GhEASON, IMC.

S. L. JACOBS, Encanteur.

303 Rue Carondelet.